



N°85- Mars 2018 -

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 12 mars 2018

Taxes directes locales

Le Conseil Municipal maintient les taux en 2018, à savoir :

Taxe d'habitation :	14,50 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	9,87 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	48,23 %

Location des biens communaux

Le Conseil Municipal maintient les taux pour le fermage en 2018 comme suit :

- Catégorie AL : 2,40 €/are
- Catégorie A : 2,10 €/are
- Catégorie B : 1,88 €/are
- Catégorie C : 1,46 €/are
- Catégorie D : 0,94 €/are
- Catégorie E : 0,52 €/are

Budgets communaux 2018

<u>COMMUNE</u>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	703 000 €	613 000 €
DEPENSES	703 000 €	613 000 €

<u>RESTAURANT SCOLAIRE</u>	FONCTIONNEMENT
RECETTES	60 000 €
DEPENSES	60 000 €

Acquisition d'un ordinateur portable pour la maternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé l'acquisition pour la maternelle d'un ordinateur portable auprès de l'entreprise GPART pour un montant de 483 € HT

Retrait de la délibération 72 du 11/12/2017

Suite au courrier du service de contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Saverne, le Conseil Municipal décide de retirer la délibération du 11 décembre 2017 portant sur « l'approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU de Minversheim ».

Travaux logement : modification du plan de financement

Le maire informe les membres du Conseil Municipal, que le projet de transformation du logement communal peut bénéficier d'un subventionnement dans le cadre du Fonds de Solidarité Communale du Département, aussi il faut revoir le plan de financement comme suit

○ Coût total des travaux:	174 000 € HT
○ Honoraires architecte:	18 270 € HT
○ Honoraires études structurelles :	1 850 € HT
○ Honoraire Bureau de contrôle :	3 600 € HT
	▪ Soit 237 264 € TTC
○ DETR :	20 000 €
○ FSIL :	20 000 €
○ Département Fonds solidarité communale :	62 640 €
○ Fonds propres ou emprunt :	130 304 €

- autorise le Maire, le moment venu, à lancer les consultations d'entreprises,
- autorise le Maire à signer les actes administratifs relatifs à ces opérations.

Communauté de Communes du Pays de la Zorn : modification des statuts

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 mars 1996 portant création de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU les arrêtés préfectoraux des 31 décembre 1996, 4 juin 1998, 16 juin 2000, 26 octobre 2000, 26 mars 2003, 24 novembre 2005, 18 avril 2008, 4 août 2008, 12 février 2013, 20 juillet 2015 et 13 décembre 2016 portant modification des statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

Compte tenu de la mise en œuvre d'un Schéma Départemental de Liaisons Douces, de la nécessité de raccorder sur ce schéma le territoire du Pays de la Zorn, des difficultés rencontrées entre plusieurs Communes pour financer des opérations de liaisons douces, et du danger que présentent actuellement les axes routiers pour les cyclistes, il y a lieu de réaliser ces opérations dans le cadre de la solidarité intercommunale.

Compte tenu des propositions des services de l'État de créer sur chaque territoire un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) car cette délinquance

ne se résume plus dans les agglomérations et les banlieues mais gagne progressivement le milieu rural et que la lutte en la matière doit être partagée par l'ensemble des acteurs publics.

La modification des statuts est donc la suivante, telle qu'elle est reproduite ci-après :

Compétences optionnelles :

2/ Création, aménagement et entretien de la voirie

Etudes, création, aménagement, gestion et entretien de la voirie communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les voiries internes de dessertes des zones d'activités, des équipements et des zones d'aménagements concertés communautaires.
- Les places de stationnement des équipements communautaires.
- Les travaux de création et d'aménagement d'infrastructures routières de sécurité rendues nécessaires à la réalisation des zones d'activités, des zones d'aménagements concertés.

Élaboration d'un schéma de liaisons douces / voies vertes entre des Communes du territoire et réalisation des opérations d'investissements hors agglomération.

Compétences facultatives :

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn annexés à la présente délibération.
- **DEMANDE** à M. le Préfet de prononcer cette modification par arrêté.

Travaux salle polyvalente : mission de contrôle
--

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'extension et de mise aux normes PMR de la salle polyvalente, il est obligatoire de s'associer à un organisme agréé qui se chargera de nous assister d'un point de vue technique sur la réalisation des équipements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la mission d'assistance technique pour les travaux de mise aux normes PMR de la salle polyvalente à l'entreprise DEKRA sise 5 rue Alfred Kastler à Ostwald, pour un montant estimé à 3 500 € HT pour les missions suivantes :

- « contrôle construction : solidité des ouvrages, sécurité des personnes, accessibilité des constructions pour les personnes handicapées, vérifications après travaux soumis à permis de construire et établissement de l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées »
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la commune.

Avis sur des permis de démolir

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable aux projets de démolition ci-dessous :

- 44 rue Haute : démolition d'une maison en vue de la reconstruction d'une maison d'habitation.
- 107b rue des Vergers : démolition de toitures 2 pans de la grange pour un remplacement par une toiture à un pan.

Adhésion à la plate-forme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Grand-Est, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

Le Département du Haut-Rhin assure la coordination du groupement de commandes à compter du 1^{er} septembre 2017. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme, à savoir jusqu'au 31 août 2019. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Le Conseil Municipal de Minversheim, après avoir délibéré :

- approuve la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »
- autorise le Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et la charte d'utilisation.

Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après délibération a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 68 € à l'association « Une rose un espoir » pour l'acquisition des roses qui seront vendues dans notre commune le 28 avril prochain au profit de la lutte contre le cancer
- 500 € à Caritas Antenne de Hochfelden, pour venir en aide aux familles défavorisées du secteur.

Divers

Nouveaux arrivants

Mme Laetitia STORCK et Mme Pauline BURGARD au 36A rue Haute

Qu'elles soient les bienvenues dans notre commune !

Rappel : inscriptions à la maternelle pour la rentrée 2018

Les inscriptions auront lieu le **vendredi 6 avril 2018 de 16h30 à 18h** à l'école maternelle.

Prendre impérativement rdv au 03.88.51.58.07.

Merci de bien vouloir vous munir du carnet de santé de l'enfant ainsi que du certificat d'inscription à retirer préalablement en mairie.



Report de collecte des ordures ménagères



Le Lundi de Pâques (2 avril) étant un jour férié, la collecte des ordures ménagères est reportée au mercredi 4 avril 2018.

27 mars 2018 : Changement de fréquences de la TNT

Le 27 mars 2018, les fréquences de la TNT changent.

Seuls les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par antenne râteau (voie hertzienne terrestre) sont concernés par ces changements de fréquences. Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas impactés.

Si vous recevez la TNT par antenne-râteau, vous devrez effectuer une nouvelle recherche des chaînes lorsque les changements de fréquences concerneront votre zone pour retrouver l'ensemble de vos programmes.

Plus d'informations sur le site :

<http://www.recevoirlatnt.fr/particuliers/changement-de-frequences/preparez-vous>

Ramoneur



La société de ramonage Fischer sera de passage dans notre commune à partir du **mardi 3 avril 2018**.

Vous pouvez contacter l'entreprise pour une prise de rdv ou toute autre demande d'information au 03.88.70.76.74

Don du sang



La prochaine collecte de sang aura lieu le lundi 26 mars 2018 de 17h à 20h à la salle polyvalente de Minversheim. Venez nombreux !

Réunion compostage



La Communauté de Communes du Pays de la Zorn organise une conférence
« Compostage et paillage »
le samedi 24 mars entre 9h30 et 11h à la maison du pays de la Zorn.
Venez nombreux pour vous perfectionner !

Concert

Le traditionnel concert de printemps de l'Entente Musicale Double M aura lieu le dimanche 8 avril 2018 à 16h00 à la salle polyvalente de Minversheim.
Une petite restauration sera proposée à l'issue du concert, venez nombreux !



Minversheim représentée au Salon de l'Agriculture

Capuccino de la Zorn, cheval de trait de Jean-Marie GANTZER, a remporté le 1^{er} prix à l'épreuve « Trophée trait d'avenir », la 2^{ème} place à l'épreuve « maniabilité » et la 4^{ème} place à l'épreuve « Monté avec 2 sauts » au salon de l'Agriculture à Paris.

Charmante de la Zorn a terminé à la 3^{ème} place du concours « Modèle et allure », catégorie très disputée puisqu'il n'y avait que 4 points d'écart entre la 1^{ère} et la 3^{ème} place ! Félicitations !



SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2018

*Le Maire de Minversheim,
les Adjointes,
les Conseillers Municipaux
ainsi que le personnel communal
vous souhaitent d'agréables fêtes de Pâques*



Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>



Permanences (depuis le 5 mars 2018):

Lundi : 14h à 16h

Mardi : 17h à 19h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

Pascal Maillet 06.99.53.84.66

p.m.a@free.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

Police : 17

Pompier : 18

Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09